

Institut Don Bosco

avenue du Val d'Or, 90d - 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

Tél. : 02/771.01.02 - Fax : 02/771.50.77.

Projet d'établissement

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, "Mission de l'école chrétienne", ainsi que des projets pédagogiques de la FédEFoC et de la FESeC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet: sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme des trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si les défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

Orientation en fin de premier et deuxième degrés

Constat: Les parents éprouvent des difficultés pour l'orientation de leur enfant face à la complexité des études secondaires, particulièrement dans l'enseignement technique et professionnel.

Les élèves choisissent encore trop souvent une option sans avoir un réel projet personnel de formation.

La visite d'entreprises reste un objectif souhaitable, malgré certaines difficultés rencontrées.

Objectifs: Améliorer l'information des parents et des élèves de l'école sur les diverses possibilités offertes par l'enseignement technique et professionnel.

Améliorer l'information des élèves et des parents lors de l'inscription.

Moyens: Prévoir dans le courant de la deuxième année du premier degré et dans la deuxième année du deuxième degré (pour les élèves des sections ayant un choix à réaliser en vue du troisième degré) :

- la visite des ateliers ou laboratoires de l'école ;
- la visite d'entreprises donnant une idée de métiers correspondant aux études suivies (voir cependant le point "constat") ;
- une information des parents de ces élèves et des visites "guidées" des ateliers et laboratoires seront organisées dans le cadre de la journée « portes ouvertes ».
- Dans ces classes, une intervention du P.M.S. dans l'année aura pour objectif de porter à maturation le projet personnel de l'élève par une information générale sur les études, suivie d'entretiens personnalisés avec les élèves.

- Au niveau du premier degré, le Conseil de guidance formulera à l'intention de l'élève et de ses parents des pistes ayant pour objectif de faire prendre conscience à l'élève de son évolution et ainsi, de lui permettre une orientation qui corresponde à ses intérêts et à ses capacités.

Pour les futurs élèves et leurs parents : un site internet présente les différentes options organisées de même que les principales informations générales sur l'institut.

Motivation des élèves

Constat: D'une manière générale, on constate que les élèves ne prennent pas en charge leurs études et leur formation.

Le manque de motivation vient souvent de la répétition d'échecs au cours des études et de la difficulté d'enrayer ce sentiment d'échec.

Objectifs: Tenter de mettre fin à ce sentiment d'échec grâce à l'intervention d'élèves plus motivés auprès de leurs condisciples en difficulté.

Organiser des activités sportives et culturelles pendant le temps de midi pour permettre à certains jeunes de retrouver une image plus positive d'eux-mêmes vis-à-vis de leurs condisciples et ainsi retrouver confiance en eux-mêmes, y compris pour les études.

Dans le cadre des activités techniques au premier degré, les enseignants veilleront à donner aux élèves une image motivante des diverses options organisées à l'Institut. Les activités qui rencontrent la motivation des élèves primeront sur toute autre intention pédagogique.

Moyens: Le Conseil des élèves veillera, en collaboration avec les enseignants, à mettre en place une structure d'aide aux élèves en difficulté dans leurs études.

On favorisera les activités sportives et culturelles pendant le temps de midi. On veillera à ce que tout élève qui y participe s'y sente valorisé.

On favorisera la formation des enseignants aux activités techniques du premier degré dans la mesure où cette formation rencontre les objectifs définis ci-dessus. Le budget prévu pour ces activités techniques sera utilisé en vue de la réalisation des objectifs fixés.

Initiation des élèves à la démocratie

Constat: Le Conseil des élèves constitue une véritable initiation à la démocratie. Il reste cependant difficile de faire fonctionner régulièrement ce Conseil et d'impliquer les délégués de classe à un partage vraiment démocratique de leur action.

Objectifs: Assurer une formation aux délégués élus au Conseil des élèves et au Conseil de participation.

Permettre une meilleure information des délégués de classe et une participation plus active des élèves élus au Conseil des élèves.

Moyens: Dans la mesure des possibilités et selon les occasions, on permettra aux délégués du Conseil des élèves de suivre une formation à l'animation démocratique des groupes élèves.

A l'initiative du Conseil des élèves, on autorisera une réunion des délégués de classe.

Accueil des élèves issus de l'enseignement spécial

Constat: L'école est de plus en plus souvent sollicitée pour l'inscription de jeunes issus de l'enseignement spécial.

L'école se veut accueillante pour ces jeunes et veut leur offrir une possibilité de s'intégrer dans l'enseignement ordinaire.

Cependant, elle ne peut le faire que si cela correspond à un projet réaliste pour le jeune.

Objectifs: Trouver des éléments objectifs en vue de l'inscription d'élèves issus de l'enseignement spécialisé (motivations réelles, projet positif en vue d'aborder des études secondaires dans l'enseignement

ordinaire).

Moyens: S'assurer, dès l'inscription, d'une prise en charge de ces jeunes par le P.M.S. de l'école et par certains enseignants et éducateurs, de telle sorte qu'un avis plus objectif puisse être donné lors du Conseil d'admission.

Elèves qui reprennent l'enseignement ordinaire après un passage dans la formation en alternance (C.E.F.A., I.N.F.A.C., etc.)

Constat: Les jeunes, ayant eu un séjour plus ou moins prolongé dans l'enseignement en alternance, éprouvent des difficultés importantes de réinsertion dans l'enseignement ordinaire.

Objectifs: Donner si possible une nouvelle chance de scolarité aux jeunes qui demandent une inscription dans l'enseignement ordinaire après un passage par la formation en alternance. Il faudrait cependant veiller à une bonne motivation du jeune pour les études qu'il souhaite poursuivre.

Moyens: A l'inscription, une solide discussion avec l'élève, et ses parents s'il est mineur, doit faire apparaître les motivations profondes pour la réinscription dans l'enseignement à temps plein.

Les Conseils d'admission

Constat: L'obligation de réaliser très tôt dans l'année scolaire ces conseils d'admission ne permet pas aux enseignants d'avoir un avis objectif sur l'élève.

Cette situation est particulièrement sensible pour les élèves qui accèdent au deuxième degré de l'enseignement professionnel. Un mauvais choix ou un choix mal évalué entraîne pour l'élève une perte de temps dommageable pour sa formation.

Objectifs: Evaluer la motivation et l'aptitude des élèves au plus vite dans l'année scolaire, afin de réaliser sans perte de temps les éventuelles réorientations.

Moyens: A l'entrée en troisième année de l'enseignement professionnel, on prendra un certain temps pour évaluer la motivation et les capacités des élèves.

Pour l'ensemble de l'école, on veillera à organiser des Conseils de guidance à la fin du mois d'octobre. Ces Conseils auront pour objectif particulier d'évaluer la concordance entre l'option choisie par l'élève et ses aptitudes et motivations. Chaque fois que nécessaire, en accord avec les Parents et l'élève, une réorientation sera envisagée à l'issue de ces Conseils de guidance, afin que le jeune puisse trouver rapidement une orientation plus appropriée.

Premier degré en trois ans

Constat: Dans la troisième année du premier degré, presque tous les élèves ont des évolutions différentes par rapport aux objectifs à atteindre en fin de premier degré.

Objectifs: Individualiser au maximum les remédiations pour suivre au plus près les difficultés de chaque élève. Eviter de regrouper ces mêmes élèves dans une même classe, sans tenir compte des difficultés individuelles.

Moyens: Ces élèves seront intégrés dans les classes de 1C ou de 2C avec un suivi adapté des remédiations nécessaires et/ou de cours supplémentaires tantôt avec les élèves de 2C, tantôt avec ceux de 1C en fonction des lacunes constatées.

Dans la mesure des possibilités, quelques heures de coordination seront accordées à un ou plusieurs enseignants pour suivre le parcours de ces élèves et veiller à adapter leur formation en fonction des objectifs encore à atteindre.

Les stages

Constat: Nos élèves des classes de sixième et de septième technique de qualification et de septième professionnelle suivent des stages en entreprises.

Les Patrons, les élèves et les Parents sont demandeurs de cette expérience.

Les élèves qui en bénéficient sont plus motivés et se sentent plus concernés par leur formation dès leur retour dans le cadre scolaire.

Objectifs: Les objectifs du stage consistent à donner à l'étudiant une approche concrète du milieu du travail, de l'intégration dans la vie économique, à rapprocher le jeune stagiaire d'un monde du travail qui lui est méconnu.

Les motivations seront différentes en fonction des métiers enseignés (recherche de matériel plus sophistiqué, recherche d'autres équipements, etc.)

Les stages donnent à l'étudiant des responsabilités face à la vie en société, face aux futurs problèmes en entreprises (ponctualité, respect des consignes...).

L'élève devra réaliser son autoévaluation (se rendre compte du niveau qu'il a atteint).

Pour les élèves qui ne pourraient trouver des stages en entreprise, on veillera à ce qu'il puisse trouver une expérience de travail plus concret dans le cadre des travaux à l'intérieur de l'école.

Moyens: Le chef de travaux consultera les chefs d'ateliers, afin de désigner les maîtres de stages pour chacune des sections et d'uniformiser les conditions d'accès aux stages.

Lors de l'examen de qualification, l'étudiant présentera les travaux effectués au cours de son stage.

Le stage ne pourra être accepté que dans la mesure où l'entreprise s'engage à encadrer le stagiaire et à le faire travailler dans le domaine de sa formation. Une Convention de stage liant l'école, l'entreprise, le maître de stage et l'étudiant sera toujours requise.

Un rapport de stage sera rempli par l'étudiant, par l'employeur et par le maître de stage.

Education physique

Constat: Dans une société très médiatisée où dominent la technicité, la compétition à outrance, la violence, l'insécurité, la conformité aux modèles, le stress... et tenant compte des besoins fondamentaux des élèves, comment éveiller des motivations à apprendre des contenus spécifiques à l'Education physique ?

Dans des groupes de classes hétérogènes, comment choisir, organiser et animer les activités pour que chaque élève soit reconnu comme "bon quelque part" et ait envie de continuer à pratiquer une activité sportive après et en dehors des cours d'Education physique ?

Comment accéder à une gestion positive de la classe en assurant des contrats et des ententes, afin de pouvoir vivre une relation éducative enrichissante ?

Objectifs: "Faire aimer les activités physiques, faire découvrir et vivre le plaisir, la joie dans le mouvement" (programme d'Education physique).

Le cours d'Education physique a pour objet le développement des qualités physiques et morales, qui sont à la base du sport. Par la diversification des activités (sports ballon, gymnastique, natation, escalade, V.T.T., etc.) le cours permet à chacun de trouver un espace de jeu et de rencontre tout en améliorant son endurance, sa résistance, sa force, sa souplesse.

Moyens: Pour arriver à ces objectifs, on assurera autant que possible le regroupement des heures d'Education physique, ce qui permet un gain de temps considérable pour la pratique des activités. Ce regroupement permet aussi l'utilisation d'infrastructures extérieures enrichissant ainsi la diversification des activités.

Une pédagogie du sport aventure convient à notre public "élèves". Cette pédagogie permet l'esprit de coopération, le contact avec la nature et l'effort devant la difficulté, la maîtrise et le dépassement de soi. Des activités telles que circuits d'audace, escalade, V.T.T., etc., permettront à l'élève de se découvrir et de connaître ses limites.